

EXPERIENCE DU SENEGAL SUR LA CERTIFICATION DES AERODROMES:

CAS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE DAKAR-DIASS



Présentée par: Monsieur Badara DIOP

Inspecteur Principal AGA

Chef du Département des Normes et de la Sécurité des Aéroports à l'ANACIM

**Atelier de familiarisation sur la certification des aéroports
Djibouti, du 17 au 22 octobre 2022**

SOMMAIRE

1. Introduction

2. Cadre réglementaire

2.1 Dispositions internationales

2.2 Déclaration d'Abuja

2.3 Projet de l'OACI pour la certification des aéroports

2.4 Dispositions nationales

2.5 Organisation de l'ANACIM pour la certification des Aéroports

3. Mise en oeuvre du processus de certification de l'AIBD

3.1 Evaluation de l'expression d'intérêt

3.2 Evaluation de la demande formelle

3.3 Vérification sur site

3.4 Délivrance du certificat

3.5 Publication du statut de l'aéroport

4. Conclusion



I.INTRODUCTION

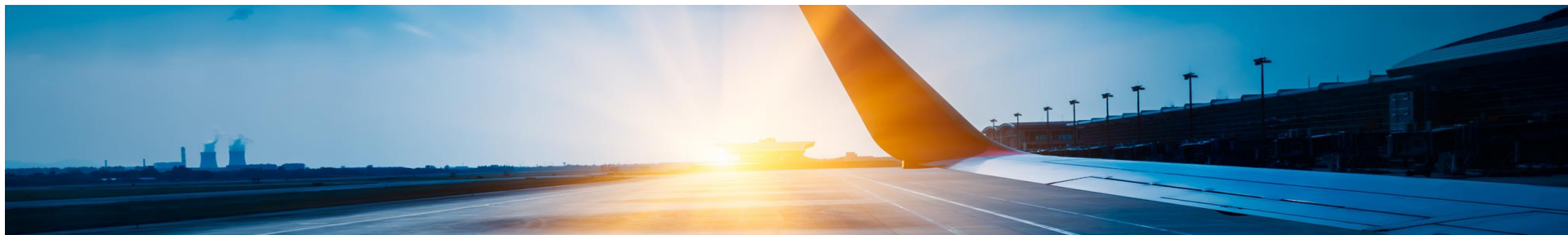


OBEJECTIF: Faire le partage d'expérience sur la certification de l'Aéroport International Blaise DIAGNE

Particularité : Nouvel aéroport

Conséquence:

- Activité avant ouverture
- Activités après ouverture



2.1 Dispositions internationales

▪Annexe 14 Aérodrômes Volume I

-la Norme 1.4.1

Les Etats certifieront les aérodromes utilisés pour les vols internationaux en tenant compte des spécifications de la présente Annexe et des autres spécifications pertinentes de l'OACI, et au moyen d'un cadre réglementaire approprié ».

- la Norme 1.4.4

Dans le cadre du processus de certification, les Etats veilleront à ce qu'un manuel d'aérodrome, contenant tous les renseignements utiles sur le site, les installations, les services, l'équipement, les procédures d'exploitation, l'organisation et la gestion de l'aérodrome, y compris un système de gestion de la sécurité, soit soumis par le postulant pour approbation ou acceptation avant la délivrance du certificat d'aérodrome.



2.1 Dispositions internationales

Annexe 14 Aérodrômes Volume I

- la Norme 1.5.3

« Les Etats exigeront, dans le cadre de leur programme de sécurité, que les exploitants d'aérodrômes certifiés mettent en œuvre un système acceptable de gestion de la sécurité pour l'Etat, qui, au minimum :

- a)- identifie les risques en matière de sécurité ;
- b)- assure la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires au maintien d'un niveau de sécurité acceptable ;
- c)- assure la surveillance continue et l'évaluation régulière du niveau de sécurité existant ;
- d)- vise à l'amélioration continue du niveau d'ensemble de la sécurité ».



Normes et pratiques
recommandées internationales



Une conférence ministérielle s'était tenue à Abuja, au Nigéria, du 16 au 20 juillet 2012 au terme de laquelle des objectifs de sécurité ont été adoptés.

Ces objectifs de sécurité ont été entérinés par le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'union Africaine tenu en janvier 2013 à Addis Abeba.

Parmi ces objectifs, il a été demandé aux Etats Africains de :

- 1- certifier tous leurs aéroports internationaux avant fin 2015.
- 2- mettre en œuvre leur programme national de sécurité (PNS) et veiller à ce que tous fournisseurs de services mettent en œuvre leur système de gestion de la sécurité (SMS) avant fin de 2015.

APIRG, Yamoussoukro, du 30 novembre au 02 décembre 2015,

En Afrique, moins de 25 % des aéroports internationaux sont certifiés.

Face à ce constat peu reluisant, les administrateurs de l'aviation civile et les gestionnaires des aéroports de huit (8) Etats membres se sont engagés en août 2016 à Dakar pour la signature d'un projet d'assistance pour la certification de leurs principaux aéroports.



COMMUNIQUE FINAL

LANCEMENT DU PROJET AFI PLAN ASSISTANCE POUR LA CERTIFICATION DES AEROPORTS INTERNATIONAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

(Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie,
Mali, Niger, Nigéria et Sénégal)

WACAF/2016/007

Organisation de l'Aviation Civile Internationale
Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
Dakar, Sénégal, 11 Août 2016

Signé en représentation :

ANAC Burkina Faso Nom: Sawadogo Abel Fonction: Directeur Général Signature:  11/08/16	DAAN Burkina Faso Nom: Barro Moumouni Fonction: Délégué du DG de l'ARBCNA auprès des AANB Signature:  11/08/16
CCAA Cameroun Nom: Avono Assoumou Koki Paule (Mes.) Fonction: Directeur Général Signature:  11/08/16	ADC Cameroun Nom: Karhoua Théodore Fonction: Directeur de l'Exploitation Signature:  11.08.16
ANAC Côte d'Ivoire Nom: Nkhalo Joseph Koffi-Bi Fonction: Directeur de la Sécurité de la Navigation Africaine et des Aéroports Signature:  11/08/16	AERIA Côte d'Ivoire Nom: Neme Auré Hervé Désiré Michel Fonction: Chef de Département Certification Signature:  11/08/2016
AAC Gambie (Régulateur) Nom: Abdoullé Colley Fonction: Director of Airport Operations Signature:  11/08/16	Gambie (Exploitant Aéroportuaire) Nom: Abdoullé Colley Fonction: Director of Airport Operations Signature:  11/08/16
ANAC Mali Nom: Diallo Salif Fonction: Directeur Général Signature:  11/08/16	ADM Mali Nom: Dembele Daouda Fonction: Président Directeur Général Signature:  11/08/2016
ANAC Niger Nom: ElHadji Aysha Ahmed Fonction: Directeur Général Signature:  11.08.16	DAAN Niger Nom: Mahamadou Abdoulaye Délégué du DG de l'ASECNA auprès des AANN Fonction: Signature:  11/08/2016
Nigeria CAA Nom: Muhtar S. Usman Fonction: Director General Signature:  11-08-16	FAAN Nigeria Nom: Henry Omeogu Fonction: Director of Airport Operations Signature:  11-8-16
ANACIM Senegal Nom: Maguete Mirame Ndao Fonction: Directeur Général Signature:  11.08.16	ADS Senegal Nom: Pape Maël Diop Fonction: Directeur Général Signature:  11-8-16

2.4 Dispositions nationales

La Loi n°2015-10 du 04 mai 2015 portant code de l'aviation civile

- **Article 10, paragraphe 2** : l'Autorité de l'aviation civile est habilitée à délivrer des certificats d'aérodrome, à les suspendre ou les retirer,
- **Article 142,**
L'Autorité de l'Aviation civile certifie les aérodromes du Sénégal utilisés pour les vols internationaux et homologue les pistes d'atterrissage.

L'Autorité de l'Aviation civile a le pouvoir de suspendre, de retirer ou d'annuler le certificat d'aérodrome de tout exploitant d'aérodrome conformément à la réglementation.

Le Décret n°2015-1968 fixant le cadre de Supervision de la sécurité de l'Aviation civile

Article 4.-Délivrance de licences, de certification, d'autorisation et d'approbation

L'Autorité de l'Aviation civile délivre, selon le cas, les agréments, certificats, licences, brevets, autorisations et approbations aux aéronefs, aux organismes et au personnel de l'aviation civile concernés, dans le respect des spécifications fixées par les Règlements aéronautiques du Sénégal.

Elle fournit aux exploitants les conseils et les orientations pertinentes pour leur permettre de s'acquitter convenablement de leurs obligations.



2.4 Dispositions nationales

➤ Le Règlement aéronautique du Sénégal 14 (RAS 14), volume I

- 1.4.1.1 Les aérodromes utilisés pour les vols internationaux seront certifiés en tenant compte des spécifications du présent règlement et des autres spécifications pertinentes, et au moyen d'un cadre réglementaire approprié.

➤ Le processus de certification des aérodromes

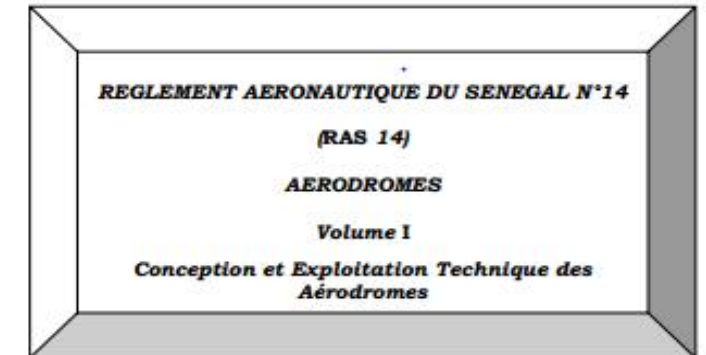
➤ Le manuel d'audit de certification

- Les check –lists d'inspection technique
- Les check –lists des procédures d'exploitation
- Les check –lists de l'évaluation de la compétence organisationnelle de l'exploitant
- Les check –lists du SGS
- Les check –lists des compétences et de la qualification su personne de l'exploitation



AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE

BP.8184 AEROPORT L.S. SENEGAL
Tel : 33 865 80 00 - Fax :33 820 39 67 – 33 820.04.03
Email : anacim@anacim.sn



Première Edition

Janvier 2016

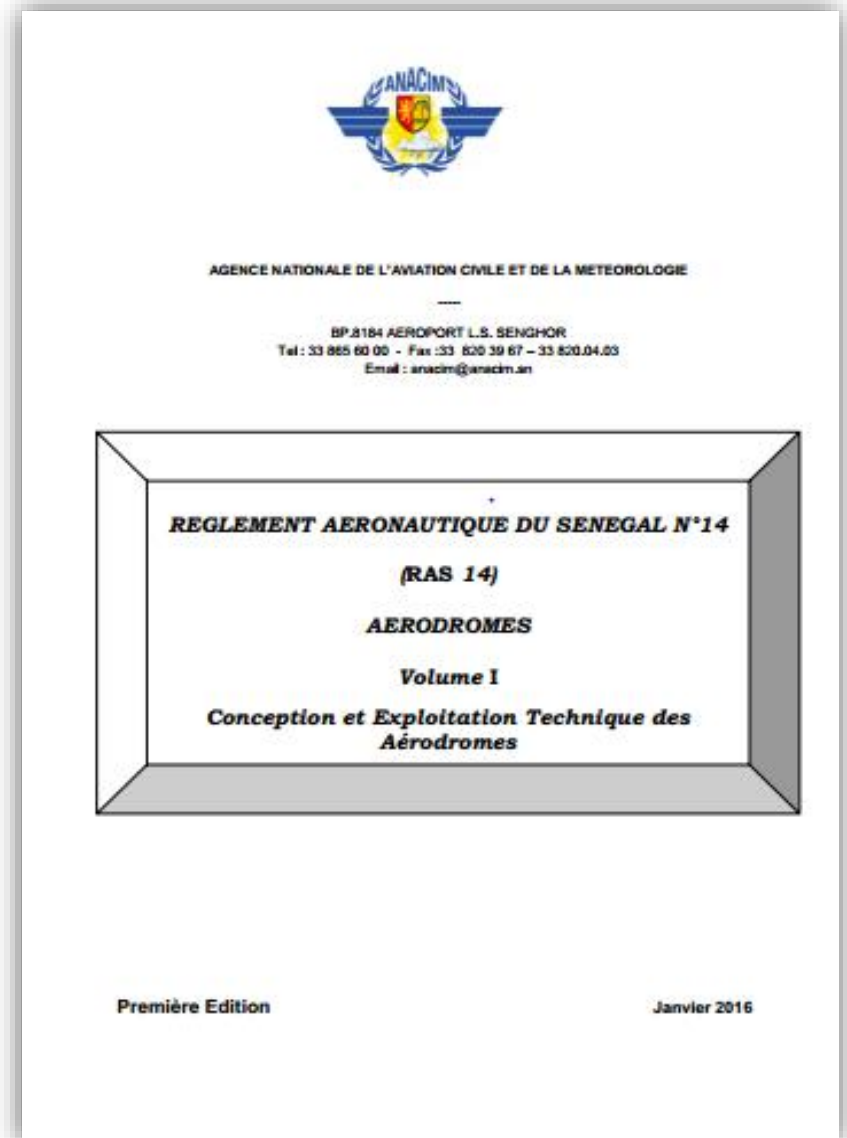
2.4 Dispositions nationales

Guides

1. Dispositions relatives aux avis de l'autorité de l'aviation civile sur les projets d'installations de panneaux voltaïques à proximité des aérodromes
2. Guide sur les distances déclarées
3. Guide pour l'élaboration du manuel d'aérodrome
4. Eléments indicatifs applicables pour le contrôle des obstacles
5. Programme relatif aux mesures de prévention et de lutte contre le risque animalier sur les aérodromes
6. Guide technique pour l'évaluation des caractéristiques de frottement des pistes en dur mouillées
7. Programme de sécurité et de prévention des incursions sur piste
8. Guide d'élaboration d'un programme de formation pour la circulation des véhicules et engins sur les aérodromes
9. Guide d'élaboration d'une évaluation d'impact sur la sécurité aéroportuaire
10. Guide technique pour l'élaboration d'une étude aéronautique pour une dérogation
11. Guide d'élaboration d'une évaluation de la sécurité
12. Guide technique pour l'utilisation d'une chaussée par un aéronef dont l'ACN est plus élevé que le PCN
13. Guide relatif au sauvetage et lutte contre l'incendie
14. Guide pour l'évaluation des caractéristiques de frottement des pistes en dur mouillées

Disponible dans le site intra/extranet de L'ANACIM

<http://www.anacim.sn/intranet/maquette.php?nompage=AGA.php>



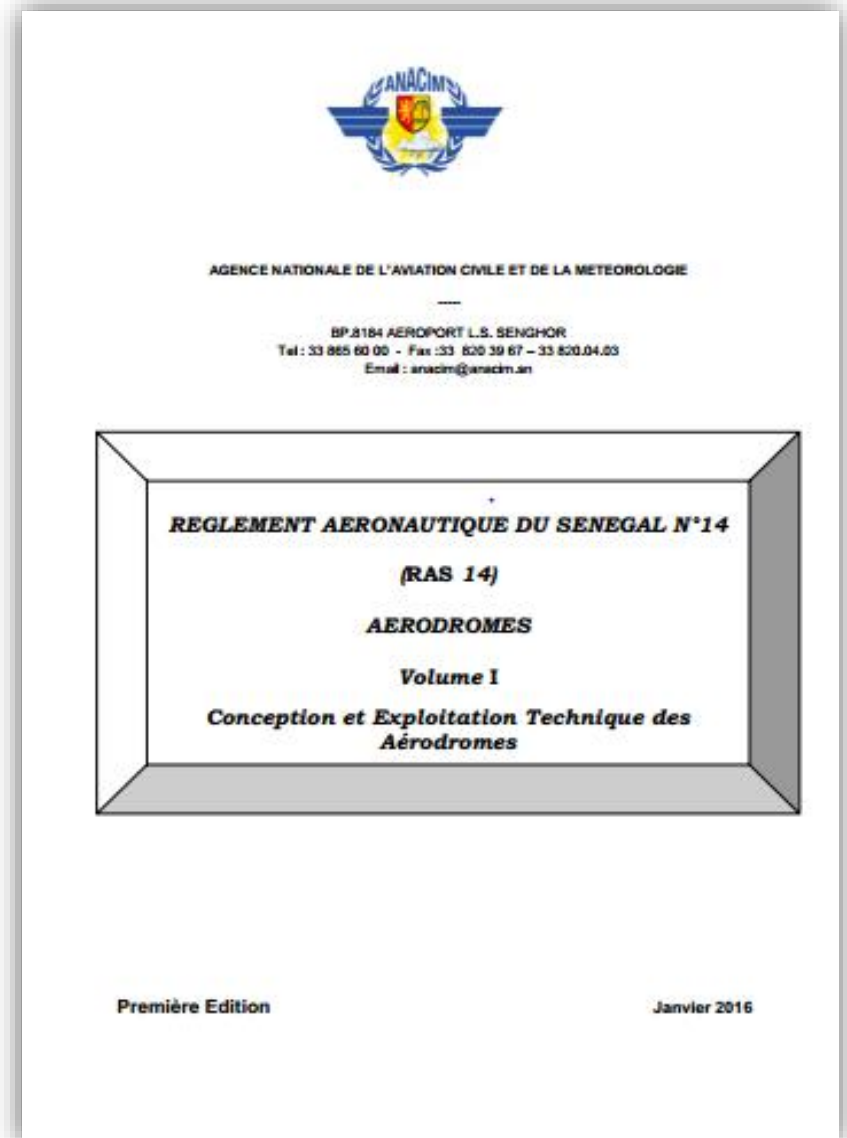
2.4 Dispositions nationales

Guides

16. Guide relatif à la coordination en cas de modification de l'environnement aéroportuaire
17. Guide relatif à la sécurité de l'aire de trafic
18. Guide pour l'élaboration du plan d'urgence d'aérodrome
19. Guide relatif au sauvetage et lutte contre l'incendie
20. Guide relatif à l'exécution des travaux sur les aérodromes
21. Procédures de gestion des aérodromes certifiés
22. Guide manuel des métiers d'exploitant d'aérodrome
23. Procédure d'exemption pour des non-conformités aux aérodromes
24. Guide relatif aux aires de sécurité d'extrémité de piste
25. Procédure gestion des dossiers des aérodromes certifiés
26. Procédure homologation des aérodromes
27. Décision relative à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une procédure de gestion de risque d'impacts par l'exploitation d'aérodrome
28. Guide relatif à la mise à jour d'un manuel d'aérodrome, d'un certificat d'aérodrome et de la gestion des modifications
29. Guide élaboration d'un programme de gestion de la faune
30. Guide relatif à la procédure d'émission d'un Notam
31. Procédure de création d'un aérodrome
32. Procédure de tenue d'un registre de certificat d'aérodrome

Disponible dans le site intra/extranet de L'ANACIM

<http://www.anacim.sn/intranet/maquette.php?nompage=AGA.php>



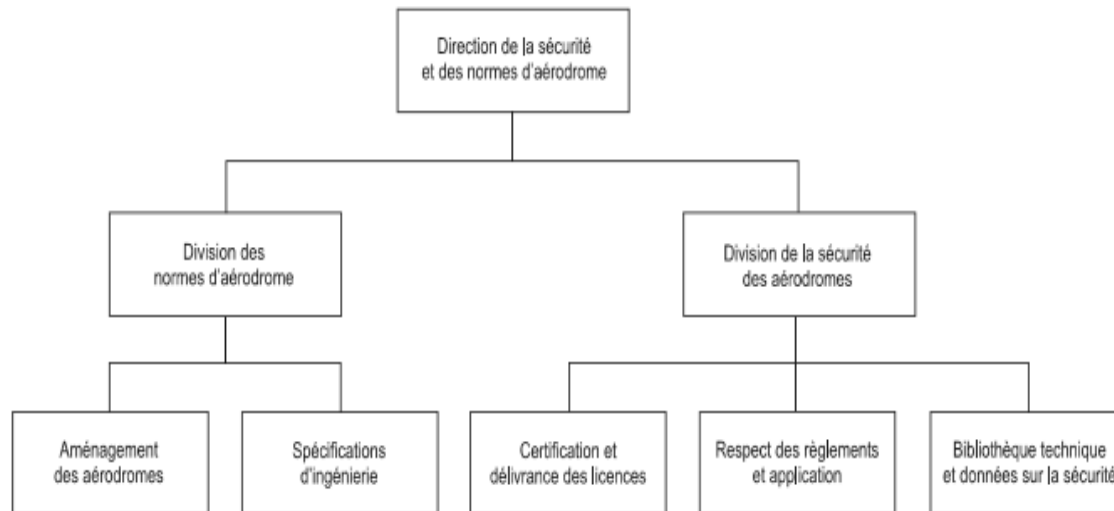
2.5 Organisation de l'ANACIM pour la certification des Aérodrômes

Références OACI

DOC 9774 de l'OACI

Appendice 5

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE TYPE
D'UNE DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET
DES NORMES D'AÉRODROME**



Question de protocole 8.039

GM Doc 9734 Partie A, C3

Doc 9774 5.4

PQ 8.039 L'autorité de réglementation des aérodromes dispose-t-elle de ressources humaines suffisantes (incluant une combinaison appropriée de disciplines techniques en fonction de l'ampleur et de la portée des activités d'aérodrome de l'État) pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions et de son mandat?

Directives pour l'examen des preuves

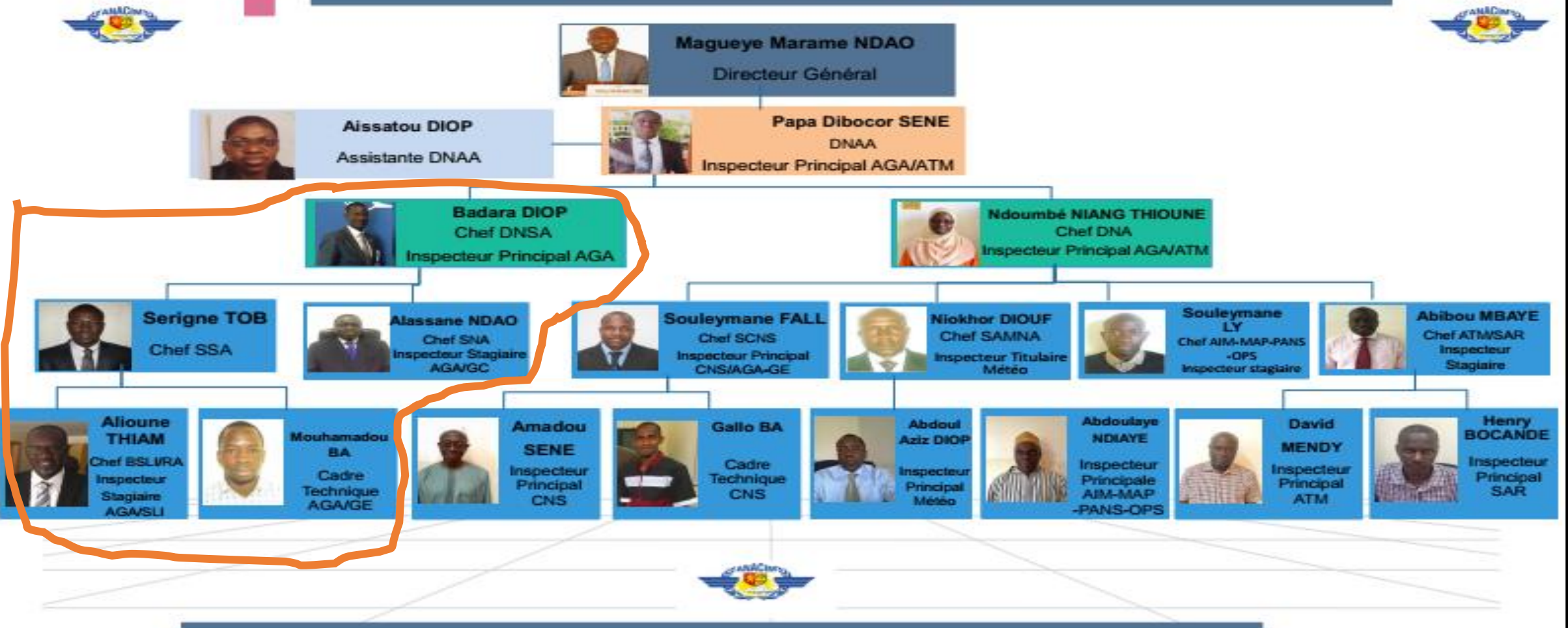
2) Liste des experts disponibles indiquant une combinaison appropriée de disciplines techniques, ou l'accès à celles-ci, en fonction de l'exploitation de l'aérodrome, à savoir :

- a) exploitation des aérodromes ;
- b) exploitation technique des aéronefs ;
- c) ingénierie – circulation aérienne, génie électrique, génie civil ;
- d) sauvetage et lutte contre l'incendie (RFF) ; et
- e) contrôle du risque faunique.

2.5 Organisation de l'ANACIM pour la certification des Aérodrômes

Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie

ORGANIGRAMME DE LA DNAA



Les cinq phases du processus de certification d'un aéroport

1

Evaluation de l'expression d'intérêt

2

Evaluation de la demande formelle

3

Vérification sur site

4

Délivrance du certificat

5

Publication du statut de
l'aéroport

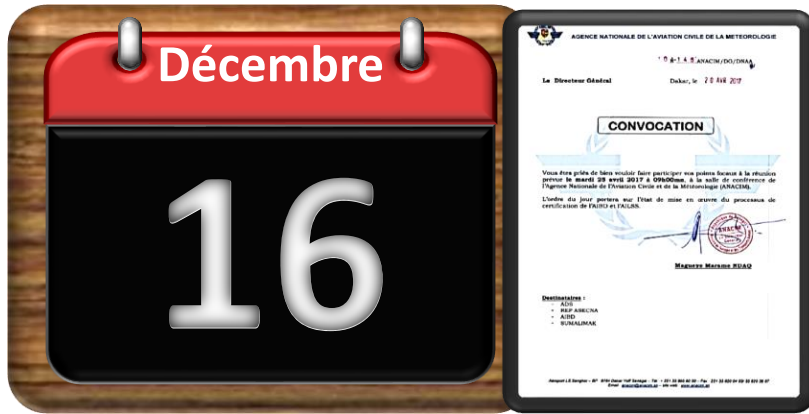
MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DE L'AIBD

3.1 Evaluation de l'expression d'intérêt

2016

2017

2017



❖ Réunion de lancement avec tous les acteurs pour la présentation du processus de certification

➤ Mis à disposition de l'ensemble des textes réglementaires à l'exploitant

➤ Elaboration d'un chronogramme



Dépôt de l'expression d'intérêt de l'exploitant



Mise en place par décision d'une équipe de certification



3.1 Evaluation de l'expression d'intérêt

Cette évaluation avait pour principal objet de vérifier si l'exploitation aérienne de l'aéroport ne met pas en danger l'exploitation des aéronefs.



3.1 Evaluation de l'expression d'intérêt

Cette phase a nécessité la coordination avec les autres services de l'Etat notamment:

- La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)
- L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)
- L'Institut Géographique National (IGN)

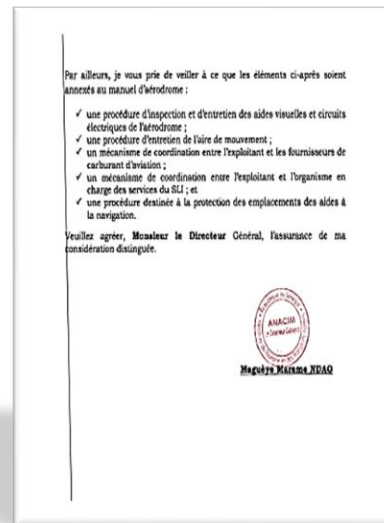
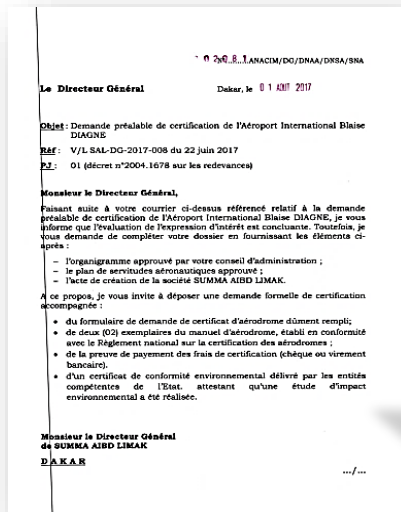


3.1 Evaluation de l'expression d'intérêt

2017



[ACCEPTÉ]

1. Acceptation de l'expression
d'intérêt suite à l'évaluation du
dossier par l'équipe de certification2. Transmission courrier pour
demander à l'exploitant de déposer
sa demande formelle de demande de
certificat

3

MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DE L'AIBD

3.2 Evaluation de la demande formelle

2017



Dépôt de la demande formelle



2017



Début évaluation de la demande formelle à travers la revue documentaire



2017



Notification à l'exploitant de l'inspection technique avant ouverture de l'aéroport



MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DE L'AIBD



3.2 Evaluation de la demande formelle

2017



Première inspection technique : Permettant de faire toutes les mesures sur les infrastructures et tests avant l'ouverture de l'aéroport



INSPECTIONS



Ouverture de l'AIBD le 07 décembre 2017



Organisation d'une téléconférence entre l'ANACIM, l'OACI et les Inspecteurs désignés de l'équipe projet

Etablissement d'un chronogramme

2018



- Traitement de l'expression d'intérêt : 15 février 2018
- Inspection technique : 26 mars au 3 avril 2018
- Vérification de la mise en œuvre des procédures : 23 avril au 2 mai 2018
- Présentation du plan d'action de l'exploitant et des études de sécurité/éventuelles demandes d'exemptions : 15 mai 2018
- Acceptation des plans d'action et Exemptions éventuelles 30 mai 2018
- Délivrance du certificat : 15 juin 2018

Réévaluation de l'expression d'intérêt suite ouverture AIBD

2018



L'expression d'intérêt du postulant évaluée le 27 juillet 2017, a été réévaluée le 06 février 2018 suite au changement du contexte relatif à l'ouverture officielle de l'aéroport le 7 décembre 2017 avec la transformation de l'aéroport international Léopold Sédar SENGHOR en aéroport militaire suivant le décret 2017-2202 du 04 décembre 2017.

3

MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DE L'AIBD

3.3 Vérification sur site

Du 25 mars au 03 avril : Inspection technique:

- Surfaces de limitation d'obstacles (OLS),
- Caractéristiques physiques,
- Aides visuelles et non visuelles,
- Réseaux électriques
- Services Sauvetage et Lutte contre l'Incendie (SLI)
- Gestion de la faune.



3.3 Vérification sur site

**Du 30 avril au 08 mai Audit des
procédures de certification:**

- ***Vérification des données d'aérodrome figurant dans le manuel d'aérodrome***
- ***Contrôle sur le site et les essais des installations et de l'équipement d'aérodrome***
- ***Vérification sur le site de la mise en œuvre des procédures d'exploitation d'aérodrome, du système de gestion de la sécurité et de l'organisation de l'exploitant***

1. Renseignements sur l'aérodrome à communiquer à l' AIS
2. Disponibilité des Manuels et documentations
3. Données d'aérodrome et leur communication
4. Exploitation en condition de faible visibilité
5. Aides visuelles et réseaux électriques d'aérodrome
6. Protection des emplacements des aides à la navigation
7. Procédure SLI
8. Enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés
9. Plan d'urgence d'aérodrome
10. Gestion des marchandises dangereuses
11. Gestion du risque faunique
12. Accès à l'aire de mouvement de l'aérodrome
13. Véhicules sur l'aire de mouvement
14. Évaluation du SGS de l'exploitant
15. Administration de l'aérodrome
16. Formation/ Recrutement
17. Gestion de l'aire de trafic
18. Gestion de la sécurité de l'aire de trafic
19. Contrôle et surveillance des obstacles
20. Sécurité opérationnelle pendant les travaux sur l'aérodrome
21. Inspections des aires de mouvement
22. Entretien de l'aire de mouvements

Activités de l'inspection technique et de l'audit des procédures



Vérification des caractéristiques physiques des infrastructures



Revue documentaire de l'énergie Balisage



Vérification des équipements SLI

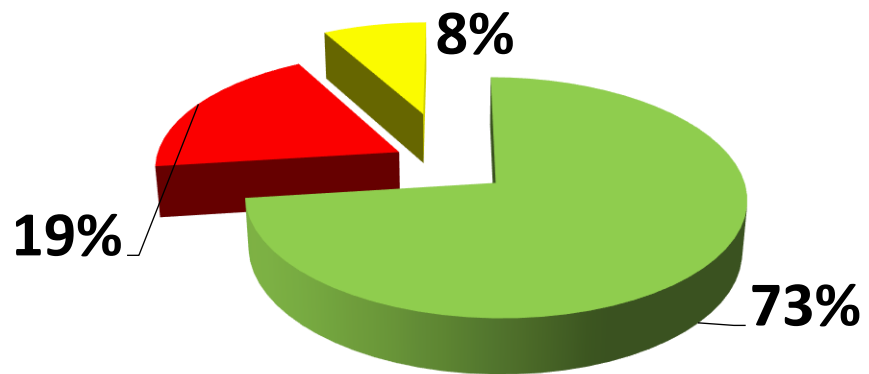


Vérification des portes de sortie d'urgence



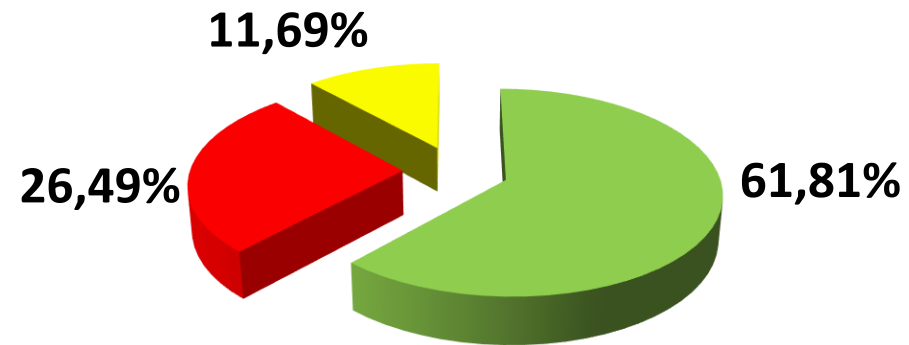
Résultats de l'inspection technique

■ Satisfaisant ■ Non satisfaisant ■ Non Validé



Résultats de l'audit des procédures

■ Satisfaisant ■ Non Satisfaisant ■ Non Validé



2018



Transmission du rapport
inspection technique



Trente trois (33)
constatations ont été
formulées avec quatre
(04) évaluées avec une
priorité élevée



Transmission à l'ANACIM par
LAS du PAC issu de
l'inspection technique



Transmission du rapport
de l'audit des procédures



Trente sept (37)
constatations ont été
formulées avec deux (02)
évaluées avec une priorité
élevée

2018



ANACIM a transmis ses observations à LAS en acceptant 51,5% des PAC et en rejetant 48,5% des PAC de l'inspection technique

CRITERES D'EVALUATION DES PAC

Pour chaque constatation, les PAC devraient répondre aux six critères suivants :

- 1) **Pertinence** — Les PAC devraient remédier aux problèmes et répondre aux besoins liés à la constatation.
- 2) **Exhaustivité** — Les PAC devraient être complets et inclure tous les éléments ou aspects liés à la constatation.
- 3) **Précision** — Les PAC devraient être énoncés selon une approche par étapes, selon les besoins, afin de définir le processus de mise en œuvre.
- 4) **Spécificité** — Les PAC devraient indiquer qui fait quoi, et quand, en coordination avec le bureau ou l'entité responsable.
- 5) **Réalisme** — Les PAC devraient être réalistes quant au contenu et aux délais de mise en œuvre.
- 6) **Cohérence** — Les PAC devraient être cohérents avec les autres PAC

2018



LAS a transmis à l'ANACIM le
PAC de l'inspection technique
mis à jour



N'ayant toujours pas reçu le PAC
de l'audit sur site l'ANACIM a
adressé à LAS une lettre de relance



LAS a transmis à l'ANACIM le
PAC audit sur site



ANACIM a finalisé l'évaluation du PAC
audit et du PAC de l'inspection
technique mis à jour

2018



ANACIM a tenu une réunion avec l'exploitant (LAS) et toutes les parties prenantes pour une meilleure compréhension des observations sur les PAC



ANACIM a transmis ses observations à LAS :

- en acceptant 94% des PAC et en rejetant 06% des PAC de l'inspection technique ;
- en acceptant 46% des PAC et en rejetant 54% des PAC de l'audit des procédures



LAS a mis à jour les PAC et les a retransmis à l'ANACIM pour acceptation



ANACIM a accepté les PAC inspection technique et audit des procédures et demande à LAS de lui transmettre tous les documents à valider ainsi que d'éventuelles exemptions pour acceptation



LAS a transmis à l'ANACIM tous les documents à valider (principalement Manuel d'aérodrome, manuel SGS, plan d'urgence)



Inspection de suivi de la mise en oeuvre des PACs

Du 25 au 29 septembre 2018

Inspection de suivi de la mise en œuvre
des PACs

Du 11 septembre au 05 octobre 2018

Réévaluation du Manuel d'aérodrome
et ses annexes mis à jour



Inspection de suivi de la mise en oeuvre des PACs

Du 25 au 29 septembre 2018

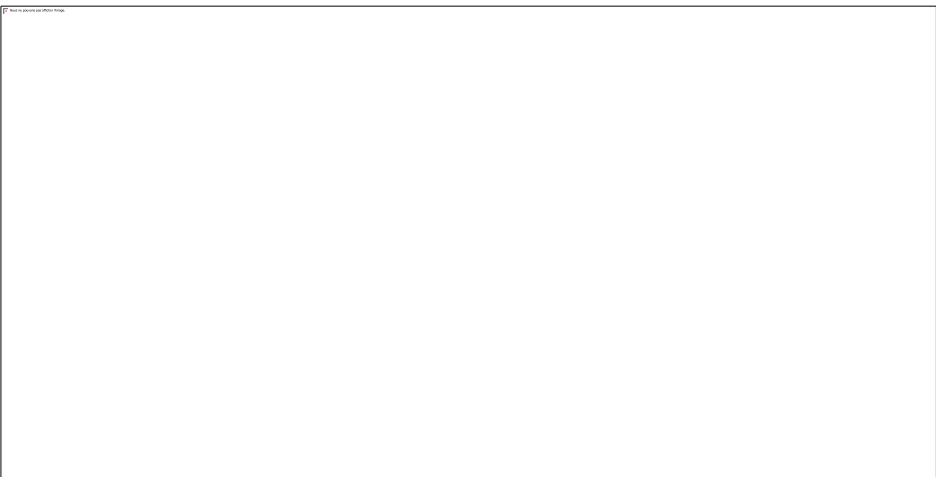
Résultats Inspection de suivi de la mise en œuvre des PACs

- Evaluation PAC Inspection: **32 PACs** évalués et **14** sont satisfaites à 100%, **11** en cours de réalisation et **7** non encore entamés.
- Evaluation PAC audit des procédures: **35 PACs** évalués et **19** sont satisfaites à 100%, **12** sont en cours de fermeture et **4** non encore réalisés.
- Sur les **six (06)** constatations qui étaient classées dans la priorité élevée, les **quatre (04)** ont été résolues.
- Pour les **deux (2)** restantes, deux (2) demandes d'exemption accompagnées de preuves de mise œuvre de mesures d'atténuation ont été proposées et réalisées par LAS pour les amener à la priorité faible.

Dépot et évaluation des demandes d'exemption: du 28 septembre au 4 octobre 2018



Inexistence d'une voie d'urgence d'accès rapide (présence d'un caniveau à 380 m du seuil 01)



Présence d'un canal à ciel ouvert dans la bande nivelée de la piste 01/19



Balisage de la portion du caniveau à 380 m du seuil 01



Balisage du canal à ciel ouvert

COMpte Rendu de Test du Délai d'Intervention		Pays : 100
		Aéroport : DSS
		Niveau requi : 3
		Débit moussant : 6 300 L / mn
THEME : Crash non prévu		
Brigade : B		Observations
Véhicules	VIMP 91125 V N°3 Débit Canon : 6000 L/mn CR : T.E. WADGE CM : T. BOUAFRE	VIMP 91125 V N°3 Débit Canon : 6000 L/mn CM : M. CASSIE PS : M. SAKRE
Equipage	- Après 33s de projection 4500 L d'eau utilisés pour le VIMP 91125 V N°04	
Date :	03 OCTOBRE 2018	
Sujet :	Crash d'un A B777 à l'atterrissage au seuil de piste 01 derrière le canal à ciel ouvert	
Heure d'alerte	16h15mn	
Délai de départ	16h15mn 10s	16h15mn15s
Délai d'arrivée	16h17mn 30s	16h17mn35s
Début projection sur cible	16h17mn35s	16h17mn38s
Heure d'arrêt de projection	16h18mn08s	
Temps de projection	33 s	30 s
Quantité d'eau utilisée	1/2 Tonne vidée	1/2 Tonne vidée
		Quantité solution moussante projetée : 12 000 L / mn
		Débit solution moussante projetée : 360 L / mn
<p>Conclusion du Chef Unité B2 : En faisant partir les véhicules des positions de protection préventive rapprochée, dans ce cas les véhicules quittent la position C 3 pour contourner le canal et rejoindre le point B5 du plan quadrillé de l'aéroport de DIASS. Le contournement du canal fait que l'objectif est atteint. (03/10/2018)</p>		

Rapport test délai d'intervention

G000YNYX
 (A1550/18 NOTAMN
 Q)G000/QMRXX/IV/NBO/A/000/999/1440N01704W 005
 A)GOBD B)2018-10-01 08:00:00 C)0000-00-00 00:00:00 PERM
 E)REF GOBD-AD2.12 LINE 2 COLUMN 12 READ OPEN CHANNEL ON THE RUNWAY STRIP AND AT 65M FROM THE RUNWAY CENTRELINE AND NEAR THE RUNWAY 19 THRESHOLD. MODIFY AIP ASECNA 13AD2-7-09)

Publication d'un NOTAM

Le 04 octobre 2018

Acceptation des demandes d'exemption



[ACCEPTÉ]

Le 05 octobre 2018

Approbation du Manuel d'aérodrome et de ses documents annexe



L A S	APPROBATION		No	M-038/MAH/2018
	Manuel d'Aérodrome		Page	Page 2 of 2
	Aéroport International Blaise Diagne DAKAR-DIASS		Edition	01
			Date	15.06.2018

ACTIONS	AUTORITE	NOM	DATE ET SIGNATURE
Rédaction	Comité de rédaction Représentant du Comité	SEKAN TANKOVER	
Vérification	Chef Département GSE	YACINE KEBE	
Validation	Directeur Général LAS	XAVIER MARY	
Approbation	Directeur Général ANACIM	Maguèye Maramè NDAO	

L A S	APPROBATION		No	M-038/MAH/2018
	Plan d'Urgence		Page	Page 1 of 1
	Aéroport International Blaise Diagne		Edition	01
			Date	15.06.2018

ACTIONS	AUTORITE	NOM	DATE ET SIGNATURE
Rédaction	Comité de rédaction Représentant du Comité	Yacine KEBE	
Validation	Directeur Général LAS	Xavier MARY	
Approbation	Directeur Général ANACIM	Maguèye Maramè NDAO	

L A S	MANUEL DE GESTION DE LA SECURITE		No	M-038/MAH/2018
	Aéroport International Blaise Diagne		Page	Page 8 of 37
	COORDINATION ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE		Edition	01
	TABLE DES ANNEXES		Date	15.06.2018

MISE A JOUR DU DOCUMENT
Le manuel SMS est établi et mis à jour sous la responsabilité du Responsable GSE de LAS, gestionnaire de l'aéroport International Blaise Diagne.

N° C#	Date	Raison de la modification	Sections Modifiées
00	Janvier 2018	Création Document	Toutes
01	Juin 2018	Révision suite audit	Toutes

1. APPROBATION DU DOCUMENT
Le tableau suivant identifie les autorités qui ont successivement vérifié et approuvé la présente édition du manuel de système de management de la sécurité.

Rédaction	Reçu	Fonction	Date	Signature
	Yacine KEBE	Responsable GSE LAS		
	Xavier MARY	Directeur Général LAS		
	Maguèye Maramè NDAO	Directeur Général ANACIM		

Acceptation des PACs issus de l'Inspection technique et l'audit de certification mis à jour

3

MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DE L'AIBD

Le 05 octobre 2018

Le gestionnaire de la certification soumet au DG de l'ANACIM le dossier de certification accompagné d'un projet de certificat pour sa signature en vue de sa délivrance à l'exploitant de l'AIBD

Agence Nationale de l'Aviation Civile
et de la Météorologie

Le Directeur de la Navigation Aérienne
et des Aéroports

00073815
N°.....ANACIM/DNAA
Dakar, le 05 OCT 2018

M E M O

De : Monsieur le Directeur Navigation Aérienne et des Aéroports,
Gestionnaire de la certification de l'AIBD
A : Monsieur le Directeur Général de l'ANACIM
Objet: Délivrance du certificat d'aérodrome de l'AIBD
Ref : Décision n°001964/ANACIM/DG/DNAA/DNSA du 19 juillet 2017
PJ : 01

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre information que les trois (03) premières de la mise en œuvre du processus de certification de l'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD) Dakar-Diass sont arrivées à terme.

C'est pourquoi, je voudrais soumettre à votre signature le projet de certificat d'aérodrome à délivrer au Directeur Général de la société Limak AIBD Summa (LAS) gestionnaire de l'AIBD, accompagné des pièces justificatives en annexe.

Veuillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.

*Afin favorable
au vu de l'examen
du dossier 05/10/2018*



3

MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION

Le 05 octobre 2018

● Délivrance du certificat




REPUBLICUE DU SÉNÉGAL

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Transports aériens et du Développement des Infrastructures aéroportuaires

Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM)

CERTIFICAT D'AERODROME

CAD N°001/ANACIM/DG/2018

NOM DE L'AERODROME : AEROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE DAKAR-DIASS
LATITUDE/LONGITUDE : 14°40'14,72885''N / 017°04'22,15430''O

Ce certificat d'aérodrome est délivré par le Directeur général de l'ANACIM en vertu des articles 10 et 142 de la loi n° 2015-10 du 04 mai 2015 portant Code de l'Aviation civile du Sénégal et il autorise l'exploitant, tel que l'établit le manuel d'aérodrome approuvé, à exploiter ledit aérodrome en tenant des spécifications contenues en annexe.

Le Directeur général de l'ANACIM peut suspendre ou annuler ce certificat d'aérodrome en tout temps si l'exploitant de l'aérodrome ne se conforme pas aux dispositions réglementaires nationales ou pour toutes autres raisons énoncées par la loi.

Ce certificat, délivré pour une durée de trois (3) ans, est valide du **05/10/2018** au **04/10/2021**.

Il reste en vigueur dans la limite de sa date de validité jusqu'à son transfert, sa suspension ou son annulation.

Fait à Dakar, le **05/10/2018**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ANACIM

MAGUYE MARAME NDAO





MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE CERTIFICATION DE L'AIBD



Le 8 novembre 2018

Publication dans l'AIP



REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DES TRANSPORTS AERIENS ET DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES
AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION ET DE LA METEOROLOGIE

REPUBLIC OF SENEGAL
MINISTRY OF AIR TRANSPORT AND AIRPORTS/INFRASTRUCTURES DEVELOPMENT
NATIONAL AGENCY OF CIVIL AVIATION AND METEOROLOGY

CERTIFICAT D'AERODROME
AERODROME CERTIFICATE

Numéro du certificat d'aérodrome :
Code de référence de l'aérodrome :
Aéronef de référence : Boeing 747-400

Code de référence de l'aérodrome : CAD N°001/ANACIN/DO/2018

Code de référence de l'aérodrome : AERONEF DE REFERENCE : Boeing 747-400

Nom de l'exploitant (Operator name):
Nom de l'aérodrome (Aerodrome name):
Aéroport international Blaise DIAGNE (AIBD) Dakar-Diass
Latitude/longitude de l'aérodrome :
Adresse de l'exploitant d'aérodrome (Operator address):

Catégorie d'exploitation (Operating category):
Approche de précision CATI/Precision approach Category:
Type d'usage (Type of use): Aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique / Aerodrome opened to public air traffic
Nature de trafic (Type of traffic): trafic international / International traffic
Piste / Runway : 3500 m X 60 m
Nombre piste / Runway number: 01/19
Catégorie d'aérodrome pour le service de sauvetage et lutte contre l'incendie (Aerodrome category for Rescue and fire fighting services): 09

Date de délivrance (Date of issue): 05/10/2018

Le présent certificat d'aérodrome délivré par le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie, atteste que la société LIMAK AIBD SUMMA (LAS) en exploitant de l'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD) Dakar-Diass a satisfait aux exigences relatives à la certification des aérodromes. A cet effet, LAS est autorisée à exploiter l'Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD) Dakar-Diass tel que défini le manuel d'aérodrome approuvé et conformément à la réglementation en vigueur. (This Aerodrome Certificate issued by the Director General of the National Agency of Civil Aviation and Meteorology certifies that LAS, operator of AIBD aerodrome, has satisfied the requirements relating to the aerodrome certification. LAS is then, authorized to perform aerodrome operations, as defined in the attached operations specifications, in accordance with the approved aerodrome manual and the national regulations in force).

Le Directeur Général de l'ANACIM peut suspendre ou annuler ce certificat d'aérodrome à tout moment si l'exploitant de l'aérodrome ne se conforme pas aux dispositions de la loi portant Code de l'Aviation civile, les Règlements en vigueur ou pour toutes autres raisons d'intérêt public. (The Director General of the National Agency of Civil Aviation and Meteorology may suspend or cancel the aerodrome certificate at any time if the aerodrome operator fails to comply with the specifications established in the Code of Civil Aviation Act, the regulations in force, or for any other reasons of public interest).

Ce certificat est sujet à toutes les conditions fixées par le Directeur Général de l'ANACIM telles qu'indiquées dans les spécifications d'exploitation d'aérodrome, conformément aux textes mentionnés en vigueur. (This certificate is subject to all the conditions set by the Director General of the National Agency of Civil Aviation and Meteorology as indicated in the operating specifications contained herein, in accordance with national regulations in force).

Sauf suspensions, transfert ou annulation, ce certificat demeure en vigueur jusqu'au (Except suspension, transfer or cancellation, this certificate remains in force until 04/10/2021).

Date d'expiration / Date of expiry: 04/10/2021

Nom et signature / Name and signature: MAGUYE MARAME NDAO

ANACIN: Aéroport LE Sangha - BP - 8184 Dakar Yoff Sénégal - Tél : +221 33 969 60 00 - Fax : +221 33 969 61 00 - 33 969 60 67 Email: anacim@anacim.sn - site web: www.anacim.sn

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DES TRANSPORTS AERIENS ET DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES
AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION ET DE LA METEOROLOGIE

REPUBLIC OF SENEGAL
MINISTRY OF AIR TRANSPORT AND AIRPORTS/INFRASTRUCTURES DEVELOPMENT
NATIONAL AGENCY OF CIVIL AVIATION AND METEOROLOGY

ANNEXE/ATTACHMENT
SPECIFICATIONS D'EXPLOITATION/OPERATIONS SPECIFICATIONS
(Sans réserve des conditions approuvées figurant dans le Manuel d'Aérodrome) / (Subject to the approved conditions in the aerodrome manual)

Coordonnées de l'autorité de délivrance : ANACIN: Aéroport LE Sangha - BP - 8184 Dakar Yoff Sénégal - Tél : +221 33 969 60 00 - Fax : +221 33 969 61 00 - 33 969 60 67 Email: anacim@anacim.sn - site web: www.anacim.sn

CERTIFICAT D'AERODROME / AERODROME CERTIFICATE

Nom de l'exploitant (Operator name): LIMAK AIBD SUMMA (LAS) sa
Nom de l'aérodrome (Aerodrome name): Aéroport International Blaise DIAGNE (AIBD) Dakar-Diass
Date de délivrance (Date of issue): 05/10/2018

Domaine d'exploitation (OPERATION AREA) / EXPLOITATION AEROPORTUAIRE (OPERATION AREA)

L'exploitation de l'aérodrome doit assurer la liberté d'accès et la non-discrimination dans l'utilisation des installations services et dans l'application des redevances. A cet effet, l'aérodrome doit être ouvert dans des conditions uniformes aux aéronefs de tous les autres Etats contractants de l'OACI, les conditions uniformes doivent spécialement s'appliquer à des aéronefs dans leur utilisation de toute installation et service de navigation aérienne, y compris les services météorologiques et météorologiques, mis en place aux fins d'usage public pour la sécurité et la rapidité de la navigation aérienne conformément aux dispositions de l'article 19 de la Convention de Chicago.

The operation of the aerodrome must ensure free access and non-discrimination in the use of aerodrome facilities and the application of charges. To this end, the aerodrome must be open under uniform conditions to aircraft from all other ICAO Contracting States, the uniform conditions shall also apply to aircraft in their use of any air navigation facility and services, including radio and meteorological services, established for public use for the safety and speed of air navigation in accordance with the provisions of Article 19 of the Chicago Convention.

AUTORISATIONS PARTICULIERES/PARTICULAR AUTHORIZATIONS

Exploitant d'aérodrome / Aerodrome Operator	LIMAK AIBD SUMMA (LAS)	OBSERVATIONS/REMARKS
Heures d'ouverture / Operating hours	H 24 (24 h/24 et 7j/7)	Aménagement approuvé en vertu de l'article 19 de la Convention de Chicago
Type d'approche piste 01/19 / Approach type RWY01	0/0T	
Type d'approche piste 19 / Approach type RWY19	0/0T	
Question par lettre visible / Letter coding	Pour approcher en signal R/VN (precise or signal 0/0T)	
Piste / Runway	3500 m	
Protections d'arrêt / SWY	90m	
Protections d'arrêt / SWY	90m	
Alés de sécurité d'extrémité de piste / ERESA	90m	
Bande de piste / Runway strip	3500 m X 60 m	
Installations marquées/balises (Markings/Runway lights)	Feux de bord de piste et marques centrales / Boundary edge lights and centre line markings	
Conditions de structure de l'aérodrome / Aerodrome structure category	1. Le présent certificat d'exploitation de l'aérodrome est soumis à la sécurité de l'aviation civile / When the operating conditions at the aerodrome are subject to the safety of civil aviation 2. En cas d'intérêt public national justifié / In the event of a justified national public interest	

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DES TRANSPORTS AERIENS ET DU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES
AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION ET DE LA METEOROLOGIE

REPUBLIC OF SENEGAL
MINISTRY OF AIR TRANSPORT AND AIRPORTS/INFRASTRUCTURES DEVELOPMENT
NATIONAL AGENCY OF CIVIL AVIATION AND METEOROLOGY

LISTE D'EXEMPTIONS/DEROGATION BY RESTRICTION (EXEMPTIONS AND SPECIAL RESTRICTIONS)

Référence de la lettre d'acceptation de la demande d'exemption / Reference of the letter of acceptance of the exemption request	Intitulé de l'exemption et référence réglementaire / Title of the exemption and regulatory reference	Restriction d'exploitation associée à l'exemption / Operating restriction associated with the exemption	Observations / Remarks
N°0001/ANACIN/DO/DRAA/DRA de 06 octobre 2018	Exemption d'un canal à ciel ouvert dans la bande de piste à des mètres de l'axe RAN 01/19 et à des mètres de l'axe RAN 19/01, au sens de l'article 19 de la Convention de Chicago, pour un aéronef qui se trouve à une distance de 60 mètres de la ligne médiane de la piste.	NIL	Valable du 06 octobre 2018 au 30 avril 2019 Valid from October 06, 2018 to April 30, 2019
N°0007/ANACIN/DO/DRAA/DRA de 04 octobre 2018	Exemption d'une voie d'évacuation d'urgence au sens de l'article 19 de la Convention de Chicago, pour un aéronef qui se trouve à une distance de 60 mètres de la ligne médiane de la piste.	NIL	Valable du 06 octobre 2018 au 30 avril 2019 Valid from October 06, 2018 to April 30, 2019

CONDITIONS D'EXPLOITATION/CONDITIONS OF OPERATION

Au regard de l'exemption accordée relative à la présence d'un canal à ciel ouvert dans la bande de piste à 65 mètres de l'axe de la piste vers le seuil 19, l'exploitant doit :


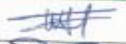
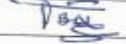



- veiller à ce que des renseignements météorologiques précis et à jour, l'état actuel des pistes et d'autres caractéristiques soient détectés et notifiés à temps aux équipages de conduite.
- interdire les opérations d'atterrissage ou de décollage en cas des conditions météorologiques défavorables.
- renforcer les activités de maintenance des chaussées aéronautiques (marques de piste, feux, système de drainage, caractéristiques de frottement, etc).
- veiller périodiquement au calibrage des aides à l'atterrissage aux instruments pour améliorer la précision avec laquelle l'avion est amené à la position d'atterrissage correcte sur la piste.

With regard to the exemption granted, which relates to the presence of an open gutter in the runway strip 65 meters from the center line of the runway to threshold 19, the operator must:

- ensure that accurate and up-to-date weather information, current runway conditions and other characteristics are detected and notified to flight crews in a timely manner.
- prohibit landing or take-off operations in the event of adverse weather conditions.
- strengthen aerodrome pavement maintenance activities (runway markings, lights, drainage system, friction characteristics, etc).
- periodically calibrate instrument landing aids to improve the accuracy with which the aircraft is brought to the correct landing position on the runway.

Le 05 octobre 2018

Plan de surveillance continue pour le maintien des conditions de délivrance du certificat

 Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie		Plan de surveillance continue de l'AIBD Dakar Diass 2018											Page : 1 de 1 Edition : 2 Date : Octobre 2018				
AEROPORT	ITEMS	PERIODE															
		Jan	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.				
AEROPORT INTERNATIONAL BLAISE DIAGNE	Energie et Balisage																
	Infrastructures génie civile et Contrôle des Obstacles														27		20
	Procédures d'exploitation											14				4	
	Sauvetage et Lutte contre l'incendie/Risque animalier												30				11
	SGS												6				18
	Plan d'urgence													15			
Inspections spéciales et inopinées	A TOUT MOMENT SI NECESSAIRE																
Equipe d'inspection AGA : 1) Papa Dibacor SENE, Inspecteur Principal 2) Ndoumbé NIANG THIOUNE, Inspecteur Principal 3) Badara DIOP, Inspecteur Principal 4) Souleymane FALL, Inspecteur Principal 5) Amadou SENE, Inspecteur Principal 6) Alssane NDAO, Inspecteur Titulaire 7) Alioune THIAM, Inspecteur Titulaire		Légende Inspections programmées pour l'aéroport de l'AIBD															
Observateurs : 1) Serigne TOB, expert GE 2) Mouhamadou BA, Cadre technique AGA 3) Gallo BA, Cadre technique CNS		NB : La date définitive de chaque inspection est fixée en coordination avec le gestionnaire de l'aéroport.															
		Prénoms et Nom	Fonctions	Signatures													
Elaboration	Serigne TOB	Chef du Service Sécurité des aéroports															
Vérification	Badara DIOP	Chef du Département Normes et Sécurité des Aéroports															
Validation	Papa Dibacor SENE	Directeur de la Navigation Aérienne et des Aéroports															
Approbation	Magueye Marame NDAO	Directeur Général		 													

4

CONCLUSION

- *Le plan de surveillance continue mise a œuvre à permis de veiller au maintien des conformités pour atteindre les plus haut niveaux de sécurité d'exploitation de l'aéroport.*
- *Le certificat ayant expiré le 04 novembre 2021, un certificat provisoire pour renouvellement a été délivré au gestionnaire suite à l'exploitation des rapports et PACs issus de la surveillance continue .*
- *Le processus de renouvellement du certificat pour une durée de trois en en phase de finalisation.*

Permettre de se conformer aux exigences nationales et internationales en matière de certification d'aérodrome et d'atteindre les objectifs d'Abuja

Faire progresser le niveau de mise en œuvre effective (EI) des activités USOAP CMA de l'Etat, notamment les EC 6, 7 et 8

Rendre plus efficace les activités de supervision et de surveillance continue des exploitants d'aérodrome et s'assurer continuellement de la sécurité des opérations aéroportuaires

Disposer de la compétence et l'expertise en matière de certification d'aérodrome, renforcer l'effectif en personnel et moyens adéquats

Renforcer la crédibilité de l'aéroport vis-à-vis des usagers

Améliorer l'image de l'aéroport et attirer de nouvelles compagnies aériennes ou créer de nouvelles lignes

La certification de l'AIBD a été un défi majeur qui a nécessité la coordination entre l'ANACIM et:

- ✓ L'OACI par l'intégration de l'AIBD dans le projet de Certification des aéroports de l'Afrique de l'ouest et du centre
- ✓ les autres entités de l'Etat

Une expérience inédite qui montre l'expertise et le dynamisme des inspecteurs de l'aviation civile ainsi que l'engagement de l'exploitant et de tous les acteurs de la plateforme durant tout le processus.

COOPERATION/COLLABORATION



COMMUNICATION



COORDINATION

